

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2016**

Délibération
n° 2016.07.217

**Désignation des
représentants de
GrandAngoulême au
conseil
d'administration et à
l'assemblée générale
de la société publique
locale "SEMEA"**

LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 juillet 2016**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL

Absent(s) :

Denis DOLIMONT, Yannick PERONNET, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bertrand MAGNANON

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2016

**DELIBERATION
N° 2016.07.217**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU POTABLE

Rapporteur : **Monsieur le Président**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "SEMEA"

Par délibérations n° 2016.07.213 n°2016.07.216, vous venez d'approuver la création de la société publique locale dénommée « **SPL SEMEA** ».

La société a pour objet, exclusivement pour le compte et sur le territoire de ses actionnaires, la gestion, l'exploitation et le développement de tout ou partie des services publics de l'eau, notamment :

- la production, le transport et la distribution de l'eau (incluant la gestion des rapports avec les usagers dont la facturation et la perception des redevances)
- la gestion des biens et droits affectés aux services publics de l'eau. A ce titre, elle pourra notamment réaliser des travaux (canalisations, équipements électromécaniques)
- toutes prestations et opérations techniques, accessoires, financières, juridiques, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à cet objet et au petit cycle de l'eau. A ce titre, elle pourra notamment se voir confier la mise en place de services connexes à la gestion du service public de l'eau (assurances fuites, relèves de compteurs, ...)

La SPL est administrée par un conseil d'administration composé des 15 représentants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Montant en euros	Nombre d'administrateurs
GrandAngoulême	8 394	99,96 %	2 098 500 €	13
Syndicat des eaux de Champniers	2	0,03 %	500 €	1
Syndicat de la Boème	1	0,01 %	250 €	1
TOTAL	8 397	100,00%	2 099 250 €	15

* Valeur nominale de l'action : 250 €

Conformément aux statuts de ladite société, 13 conseillers communautaires doivent donc être désignés pour représenter GrandAngoulême au conseil d'administration et un à l'assemblée générale.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER Mmes Arlot, Carrera, Deboevere, de Maillard, Perez et MM. Bonnet, Chapeau, Devanneaux, Dolimont, Dubreuil, Etienne, Magnanon et Peronnet en tant que les représentants de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême au conseil d'administration de la société publique locale « SPL SEMEA »,

DE DESIGNER Mr Dolimont en tant que un représentant de GrandAngoulême à l'assemblée générale,

D'AUTORISER un des conseillers représentant GrandAngoulême à exercer, le cas échéant, la fonction de Président de la société publique locale (SPL).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
Mmes Carrera, Deboevere, De Maillard, et MM Bonnet, Chapeau, Devanneaux,
Dolimont, Etienne, Magnanon et Peronnet ne prennent pas part au débat et au vote
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juillet 2016	<u>Affiché le :</u> 13 juillet 2016